

“DÉMARCHES D'ÉVOLUTION DES COMPÉTENCES EN MASSO-KINÉSITHÉRAPIE”

## La synthèse définitive des Assises

Nous publions  
la synthèse définitive  
des XI<sup>es</sup> Assises de  
la kinésithérapie qui  
se sont tenues  
à Toulouse.  
Rédigée par Jean  
Signeyrole, directeur  
de l'école d'Assas,  
elle reprend  
l'essentiel  
des conclusions  
des travaux réalisés  
dans les trois ateliers  
sur le thème  
“Démarches  
d'évolution  
des compétences  
en masso-  
kinésithérapie”.

### A - Rédaction de la première synthèse présentée publiquement le dimanche 17 octobre au matin

En réponse au thème des Assises, les discussions issues des communications et des ateliers font apparaître deux points essentiels qui portent sur les pratiques professionnelles. Ces deux points seront suivis de plusieurs propositions d'actions.

#### Les pratiques professionnelles

Le premier point concerne les pratiques telles qu'elles existent aujourd'hui. Les discussions font apparaître que l'on doit considérer les pratiques professionnelles actuelles comme diverses et complexes. Cette conception signifie que les pratiques se sont ni standardisées (sur un modèle unique), ni “simples” et qu'elles combinent de nombreuses dimensions.

La question est alors de savoir comment identifier ces pratiques. Du coup, les méthodes pour définir les pratiques deviennent déterminantes : car, en fonction de celles-ci, le risque est de “réduire” l'activité (de la mutiler en la simplifiant). On comprend qu'une pratique ne peut se limiter à “ce qui est vu”. Réduire la pratique d'un pilote d'avion au fait de le voir appuyer sur des boutons, de tirer sur un manche ou de lire des “compteurs” s'avère dénué de sens !

Du coup, le problème se pose concernant la manière de décrire les activités d'une profession. La description

et donc la formalisation des pratiques constituent un enjeu de première importance, surtout lorsqu'elles peuvent être utilisées à la fabrication de

En effet, réduire les pratiques à une technique ou même à un ensemble de techniques, appauvrit la réalité.

Ainsi, les participants ont proposé d'identifier l'ensemble des compétences nécessairement mises en œuvre dans l'activité quotidienne, compétences qui viennent étayer la panoplie technique : car, tout professionnel dans le cadre de son exercice, estime le bien-fondé de son action, décide d'objectifs, informe son patient, choisit et adapte des techniques comme sa propre gestualité, établit une relation singulière, s'informe... Les compétences complémentaires à la technicité proprement dit, ont pour conséquence “d'ouvrir” le champ professionnel, de l'étendre et d'en faire apparaître la réelle complexité. Cet élargissement ne doit pas faire oublier la nécessité de valider les techniques ce qui suppose la mise en place de méthodes d'évaluation et de recherche portant sur les dites techniques.

Les points précédents exigent de la part de la profession, un travail de conceptualisation nouvelle des pratiques et des techniques, ce qui devrait se faire par la contribution interdisciplinaire de confrères et collègues engagés dans des voies de recherche universitaires diverses, comme par l'établissement de partenariats avec des institutions de savoir.

### Le deuxième point concerne les “ouvertures à donner” aux pratiques

Ainsi, les compétences à conquérir ne sont pas toutes du même ordre. On les trouve :

- dans les domaines qui sont déjà de notre ressort, mais que nous tardons à nous approprier (par exemple, en référence aux décrets d'actes de 1996 et 2000) ;
- dans des domaines nouveaux, à explorer, situés dans les champs voisins de l'activité strictement thérapeutique, mais toujours proches du “corps” (en lien avec le “social”) ;
- dans les domaines qui font partie du patrimoine, mais qui sont érodés ou partagés avec d'autres et qui ressortissent de notre pratique effective (massage, ostéopathie...) et qu'il s'agit de préserver, de consolider, d'approcher différemment.

Ces deux points, le premier, de conceptualisation nouvelle des pratiques, le second, d'ouverture des pratiques par l'élargissement des compétences, imposent des propositions d'action. Or, de façon générale, les stratégies d'une profession doivent permettre d'œuvrer pour montrer la qualité comme pour l'accroître (démarches d'évaluation, de validation...).

#### Les propositions d'action

Qui va faire le travail et comment ? En premier lieu, ce sont les cadres d'une profession, ceux qui sont engagés dans les organisations professionnelles, à savoir les collègues qui militent pour la défense et la promotion de leur profession. C'est lors d'assises, de réunions de travail, de colloques et congrès, qu'ils échangent, s'informent, se forment et définissent les grandes lignes d'un projet. Plus tard, se pose la question de penser un cadre dont la mise en œuvre donnera des chances d'atteindre les orientations définies. La question devient alors : quel est le cadre pertinent, la feuille de route, qui donnera des chances au projet que vous avez conçu, d'aboutir?

Ainsi, nous extrayons quatre nécessités issues des échanges :

- la formation des cadres de l'organisation professionnelle ;
- une formation différente et diversifiée des professionnels ;
- l'établissement de relations différentes avec les autres professions du monde de la santé ;
- l'établissement de liens avec des cultures autres que celles du monde de la santé, notamment par le moyen des sciences humaines et sociales.

La “feuille de route” peut s'exprimer ainsi :

- par la création d'une discipline propre et universitaire qui définisse ses bases scientifiques diverses et ses

propres méthodes de validation ;  
- par l'inscription de la formation initiale et continue dans un cycle et une discipline universitaire permettant des formes diversifiées d'exercice (ce qui retentit sur toute la chaîne de formation : sélection, savoirs, méthodes, diplôme, formateurs...).

La formation initiale doit permettre un exercice professionnel (qui ne soit pas celui d'un technicien mais d'un ingénieur) et doit insister, au-delà des seuls savoirs, sur “l'apprendre à apprendre”. Elle devrait développer le “goût” pour approfondir ses connaissances tout au long de la vie professionnelle et devrait permettre de poursuivre (par la formation continue) vers l'enseignement, la recherche, comme vers des pratiques connexes à la kinésithérapie.

La formation continue, véritable fer de lance, continuera la mission de la formation initiale, notamment en permettant :

- d'approfondir les compétences nécessaires à l'activité (aux plans technique, méthodologique, ...)
- d'acquérir de nouvelles compétences, de nouveaux savoirs, de nouvelles méthodes ;
- d'actualiser les savoirs et savoir-faire ;
- de participer à la certification ... éventuellement.

Ces points et ces propositions d'actions nous engagent vers d'autres “représentations” de notre propre activité (reposant sur un imaginaire différent), représentations concernant aussi nos partenaires comme les différents acteurs de la profession elle-même. Cette perspective nécessite d'autres rapports avec la profession médicale, les tutelles, les professions voisines et les usagers. Elle incite aussi à une formalisation différente de nos pratiques et à sa nécessaire communication.

### B - Rédaction de la synthèse finale

Je vous propose une définition qui constitue un préalable déterminant : “Notre profession cherche à établir ses références, à les consolider et dans le même temps cherche à ouvrir et à développer ses compétences”.

Concernant l'établissement de références, le souhait de ne pas se limiter aux seuls aspects techniques, suppose de voir large et de prendre en compte les compétences nécessaires pour réaliser le travail quotidien de thérapeute. Il faudra donc identifier et formaliser ces compétences, ce qui impose de dépasser le seul registre de référence “biomédical”.

Cependant, la question “technique” n'est pas exclue : elle devra s'engager sur la voie de la validation.



Le **développement des compétences** repose sur un *"imaginaire différent"* du rôle professionnel, ce qui suppose d'assumer la prise de risque qui l'accompagne. Ce développement sera rendu possible en établissant de nouveaux partenariats, de nouveaux liens *"culturels"* qui feront sortir du registre professionnel historique.

Cinq points résumant ces perspectives :

**1. Passer d'une vision centrée sur les techniques** (ou sur leur application) à une vision préoccupée des pratiques effectives des professionnels. Ce point s'appuie sur une démarche d'identification des passerait inaperçues sinon : en effet, lors de son activité, tout profes-

sionnel raisonne, décide, éduque, assume son rôle social, s'adapte, ... Pour formaliser cet ensemble, il faut utiliser des *"grilles de lecture"* qui soient larges et faire appel à d'autres partenaires.

**2. Se préoccuper des pratiques des différents acteurs de la profession** (et pas seulement du praticien de terrain), et s'engager vers les chemins de l'évaluation, impliquant la participation et la formation des pairs. Cette démarche concerne aussi les acteurs de la formation (initiale et continue).

**3. Reprendre le cadre général de la formation :**

- par l'inscription dans un système *"Licence, Master, Doctorat"* ;

- par la création d'une discipline kinésithérapique *"propre"* ;  
- par l'établissement de partenariats nouveaux avec des champs de savoirs et de pratiques diversifiés (et qui permette de passer du rôle de technicien à celui d'ingénieur).

**4. S'appuyer sur un projet puis sur un "cadre" qui formalise les objectifs et définit les moyens nécessaires :**

- en exploitant des structures existantes ou en en créant de nouvelles qui s'engageront dans les nécessaires validations techniques, dans la formation d'évaluateurs, dans le regroupement et la coopération de chercheurs (interdisciplinarité), dans l'établissement des partenariats œuvrant pour la création d'une discipline propre.

**5. La question des structures et de leur fonctionnement, pose aussitôt la question des ressources :**

- quelles méthodes pour identifier, évaluer, former, certifier ? ;  
- mais aussi, quels moyens, quels financements et quelles *"personnes"* pour s'engager dans ce processus ?

Cet ensemble traduit l'engagement d'une profession dans l'établissement d'autres rapports avec la profession prescriptrice, les tutelles et l'État, les autres professions de santé comme avec des professions hors *"santé"*, ses divers *"usagers"* et les institutions de savoir (et de recherche).